

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 19 JUIN 2023

DECISIONS

Le Conseil communal décide :

1. D'adopter le rapport de gestion de la commune pour l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière.
2. D'approuver les comptes communaux pour l'année 2022 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière.
3. D'accepter un crédit extrabudgétaire de Fr. 20'000.- pour le financement de la Commémoration du tricentenaire de la mort du Major Davel (selon le préavis 04/2023)
4. D'accepter la demande de crédit-cadre de Fr. 120'000.- pour la mise aux normes et diverses réparations indispensables au Collège de la Marionnaz (selon le préavis 05/2023)
5. Délire pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

PRESIDENT :	Stéphane Ayer
1^{er} VICE-PRESIDENT :	Sébastien Cherpit
2^{ème} VICE-PRESIDENTE :	Anne-Marie Bolinger
SCRUTATEURS :	Natascha Ayer et Olivier George
SCRUTATEURS suppléants :	Silvana Barraud et Jonathan Fonjallaz

Ainsi délibéré en séance du lundi 19 juin 2023

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer



Alexandra Piot

